

Pouvoir d'emprunt

Je veux être constructif. Je donnerai un exemple à suivre, celui de ma province, le Manitoba. Le gouvernement est allé de l'avant, il a donné des explications, il a consulté la population, lui a dit ce qu'il comptait faire. S'il a besoin d'argent, il dit aux citoyens ce qu'il a l'intention d'en faire. Les paiements de transfert du gouvernement fédéral à la province du Manitoba ont diminué, ce qui a porté un coup très dur à l'économie de cette province. Par conséquent, le déficit est pire que prévu.

Je tiens à signaler aux députés certaines initiatives prises au Manitoba et que l'on pourrait appliquer à l'échelle du pays. J'ai beaucoup d'admiration pour la créativité et l'innovation dont la province du Manitoba a fait preuve à l'égard du problème numéro un, le chômage. Je suis étonné de voir que cette province, que l'on considère souvent comme une province défavorisée, met tant l'accent sur la création d'emplois et qu'elle cherche tant à répondre aux besoins fondamentaux de ses ressortissants. Elle met non seulement en œuvre des projets de création d'emplois mais elle travaille également en collaboration avec les municipalités et les organismes à but non lucratif en vue de résoudre le problème du chômage, en s'assurant que les initiatives de création d'emplois répondent aux besoins actuels.

Outre le fait de reconnaître le taux de chômage élevé et la diminution de recettes, phénomènes courants pour des provinces comme le Manitoba, cette province a redéfini ses priorités en matière de dépenses. En citant ce cas à titre d'exemple, je suis impressionné de voir que le gouvernement du Manitoba a fait preuve d'esprit humanitaire et de bienveillance.

Si le gouvernement libéral donnait l'impression de se préoccuper des gens, je pourrais peut-être essayer de comprendre pourquoi il nous demande 19 milliards de dollars. Il y a plusieurs semaines, le gouvernement nous a demandé d'imposer aux pensionnés canadiens la limite des 6 et 5 p. 100, alors que le coût de la vie et le taux d'inflation étaient beaucoup plus élevés que cela. Le gouvernement n'a pas fait preuve de bienveillance et de compassion comme il l'aurait dû à l'égard des indigents.

La loi des 6 et 5 p. 100 s'est appliquée également aux bénéficiaires des allocations familiales. Là encore, aucune bienveillance, aucun sens humanitaire comme on en voit dans la province du Manitoba. J'exhorte le gouvernement fédéral à y réfléchir sérieusement.

L'un des meilleurs exemples que je puis citer au sujet du gouvernement du Manitoba, c'est l'esprit de collaboration dont il a fait preuve et les consultations qu'il a tenues, notamment avec les syndicats. L'un des principaux syndicats de cette province est l'Association des employés du gouvernement du Manitoba. Grâce à la consultation et la collaboration, le gouvernement a rouvert le contrat conclu entre les deux parties. Nous n'avons pas le même genre de loi qu'au Québec; le contrat a été rouvert volontairement et les employés ont accepté volontairement une diminution de revenu pour les deux prochaines années. Les fonds ainsi récupérés sont affectés à une caisse de création d'emplois.

Les membres de ce syndicat participent au programme d'austérité. D'autres syndicats, des associations et des groupes seront invités à y prendre part également. Ils participent déjà à des entreprises avec le gouvernement pour définir les priorités, les besoins et les méthodes à suivre en vue de résoudre le problème du chômage, de concert avec la province. Ces syndicats

envisageront des façons d'affecter les fonds de la caisse de création d'emplois.

Alors que j'observe le déroulement de ces consultations, je suis sidéré de voir que cette année il n'y aura plus de conseils consultatifs locaux dans le cadre du programme d'emploi d'été des étudiants. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a décidé de ne pas profiter de cette collaboration, qui est pourtant utile.

Je vois que vous vous levez, monsieur le Président, pour me dire que mon temps de parole est écoulé. J'exhorte le gouvernement à envisager ces initiatives et à faire preuve de créativité, d'innovation, de bienveillance et d'esprit de collaboration. Je demande à la Chambre d'y réfléchir.

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir participer au débat sur le C-143 concernant le pouvoir d'emprunt supplémentaire. Je ne suis pas le premier, bien sûr, à rappeler que si le projet de loi était adopté, le gouvernement aurait le droit d'emprunter 5 milliards de dollars pour l'exercice fiscal 1982-1983 et encore 14 milliards pour l'exercice 1983-1984. En 116 ans d'histoire, c'est sans aucun doute la plus forte somme qu'un gouvernement canadien ait jamais empruntée.

Et comme s'il voulait jeter de l'huile sur le feu, c'est la deuxième fois que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter plus qu'il ne l'avait calculé dans ses prévisions financières les plus récentes. Le déficit global à l'heure actuelle représente 28 p. 100 de toutes les dépenses de l'État. Autrement dit, chaque fois qu'il dépense \$4, le gouvernement doit emprunter \$1.

Le gouvernement répète à qui veut l'entendre que la dette fédérale est de 34 milliards de dollars. Mais quand on fait la somme des 55 milliards de dettes contractées par les sociétés de la Couronne et des 49 milliards que le gouvernement a pêchés dans les caisses de retraite, notre dette réelle est tout près de 240 milliards de dollars. Les budgets de juin et octobre 1982 ne renfermaient pas d'extrapolations économiques et fiscales pour l'année financière en cours. Le bon sens devrait nous dire que cet état de choses est dangereux, puisqu'il crée de l'incertitude sur les marchés financiers et donne lieu à des conjectures injustifiées et néfastes sur la situation financière du gouvernement fédéral. Aucun banquier, monsieur le Président, ne consentirait des facilités de crédit à une entreprise qui a des embarras financiers et qui refuse de fournir des extrapolations au sujet de sa marge brute d'autofinancement. De fait, une entreprise privée dont les recettes ne s'élèveraient qu'à 70 p. 100 de ses dépenses et dont la dette brute correspondrait à plus du triple de la valeur de ses biens serait acculée à la faillite.

• (1640)

Il est indubitable que le piètre rendement économique continuera à avoir une répercussion négative sur les finances du gouvernement à mesure que le coût de l'aide sociale grimpera et que les recettes fléchiront ou demeureront stationnaires. Tout relèvement qui pourrait se produire aura probablement peu d'ampleur et pour cette raison aura seulement un effet modéré sur l'alternative fiscale actuelle. Un relèvement modéré ne suffira même pas à équilibrer le bilan. A moins que des mesures ne soient prises pour éviter les dépenses inutiles et